



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de Maricourt tenue le 2 JUILLET à 19h30, à la salle du conseil au 1195 Rang 3 à Maricourt QC J0E 1Y1, sous la présidence du maire M. Jean-Luc Beauchemin.

Sont présents :

| | |
|---------------------|------------------|
| Conseillère siège 1 | Nancy Gagnon |
| Conseiller siège 2 | Serge Turcotte |
| Conseiller siège 3 | Robert Ledoux |
| Conseillère siège 4 | Josiane Tremblay |

Est absent :

| | |
|--------------------|----------------|
| Conseiller siège 5 | Jason Charland |
| Conseiller siège 6 | Éric Mc Kay |

Assiste également à la séance :
Francis Larivière, Directeur général et greffier-trésorier

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance et présences

La régularité de la convocation de la séance, de même que le quorum est constaté par le maire. Il déclare l'ouverture de la séance à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour.

135-2024

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'ordre du jour,
Il est proposé par le Maire, Jean-Luc Beauchemin et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2024

136-2024

Il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu d'adopter le procès-verbal du 4 juin 2024.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Présentation aux élus

5. Correspondance

137-2024

Revue de la correspondance du mois de juin 2024. Aucune question.

Il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu de porter les correspondances du mois aux archives de la municipalité.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Compte du mois et compte autorisé par le directeur général

138-2024

Il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu que la liste des comptes à payer au 27 juin 2024 au montant de quarante-quatre mille six cent quarante-sept dollars et quatre-vingt-six cents (44 647.86\$) et que la liste déposée par le directeur général et greffier-trésorier au montant de deux mille quatre cent quarante-cinq dollars et quarante-huit cents (2 485.48\$) soient acceptées.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Liste des comptes à payer en date du 27 juin 2024

| | | |
|-----|----------------------------------|--------------|
| 565 | 2547-0857 Québec inc. (Infotech) | 770.34 \$ |
| 492 | Bureau en Gros | 236.11 \$ |
| 485 | CANAC | 116.08 \$ |
| 332 | Conseil Sport Loisir de l'Estrie | 75.00 \$ |
| 560 | Danny Coderre, CPA | 10 347.75 \$ |
| 440 | DHC Avocats | 542.68 \$ |
| 87 | Excavation L.G. inc. | 4 851.67 \$ |



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt

| | | |
|-----|--------------------------------|---------------------|
| 99 | FQM Fédération Québécoise | 1 138.25 \$ |
| 135 | La Paperasse | 189.71 \$ |
| 584 | Les Aspirateurs Lapointe | 343.77 \$ |
| 408 | Magasin Korvette | 7.23 \$ |
| 348 | Marché Yvan Ouimette inc. | 32.85 \$ |
| 567 | Matrec | 652.08 \$ |
| 373 | Michel Hamel Archiviste | 1 541.62 \$ |
| 579 | Monique Clément | 468.53 \$ |
| 232 | Poste Canada Valcourt | 39.20 \$ |
| 184 | RONA-Matériaux Laverdure inc. | 19.73 \$ |
| 450 | Shell | 265.02 \$ |
| 250 | Signalisation de L'Estrie Inc. | 506.47 \$ |
| 420 | Somavrac c.c. | 17 377.08 \$ |
| 519 | Urbatek | 4 389.46 \$ |
| 270 | Ville de Valcourt | 737.23 \$ |
| | TOTAL | 44 647.86 \$ |

Liste compte payer par le Directeur général

| | | |
|-----------------------|--------------|-------------|
| Hydro Québec | 628902914438 | 70.09 \$ |
| Cooptel | 20240531 | 197.09 \$ |
| Énergie et ressources | 202401464742 | 6.00 \$ |
| Groupe Environex | 977102 | 191.44 \$ |
| Matrec | N70087006764 | 2 020.86 \$ |

7. Voirie

7.1 Affectation des sommes reçues des exploitants de carrières-sablières

139-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt a un règlement no 409-2022 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Maricourt reçoit des redevances des exploitants de carrières-sablières présents sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 4 du règlement no 409-2022 il y est mentionné que le fond est destiné à la réfection ou à l'entretien de tout ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter, à partir des sites de carrières ou de sablières situés sur le territoire de la municipalité, des substances assujetties à l'égard desquelles un droit est payable;



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt

CONSIDÉRANT QUE le montant total du fond au 31 décembre 2023 est de quarante-six-mille deux-cent-vingt (46 220 \$) ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Maricourt souhaite utiliser ces redevances pour exécuter les travaux de rechargement dans la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Robert Ledoux, et résolu d'utiliser les dites sommes reçues des exploitants de carrières-sablières pour exécuter les travaux de rechargement dans la municipalité jusqu'à concurrence de trente-cinq mille dollars (35 000\$).

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.2 Octroi de contrat pour rechargement

140-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le rechargement de plusieurs chemins dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir le contrat à Stéphane Bombardier Inc. au montant de trente-et-un mille deux cent quatre-vingts dollars et soixante-cinq cents (31 280,65\$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Ledoux, appuyé par Nancy Gagnon et résolu d'octroyer le contrat de rechargement de chemins municipaux à Stéphane Bombardier Inc. et de défrayer les coûts reliés à l'exécution des travaux. Et de permettre à la direction générale de signer les documents acceptant le devis.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. Résolution et règlement

8.1 Révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec

141-2024

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024.04.08, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : la conseillère Nancy Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE DEMANDER formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de la Côte-Nord, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.

8.2 Autorisation de destruction de documents sélectionnés à la suite du travail de l'archiviste

142-2024

ATTENDU QUE les documents de la municipalité ont fait l'objet d'un archivage professionnel au mois de juin 2024,

ATTENDU QUE plusieurs dossiers ont été sélectionnés par l'archiviste comme étant des dossiers à détruire;



Procès-verbal du conseil

De la Municipalité de Maricourt

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité autorise M. Francis Larivière, directeur général à procéder à la destruction desdits documents et qu'il soit autorisé à défrayer les coûts associés plus les taxes applicables.

9. MRC

10. Environnement

11. Loisirs

Retour sur le Marché aux puces et le Tournoi de pêche annuel

12. Sécurité civile

12.1.1 Offre de services – renouvellement de la licence REZILIO

143-2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Maricourt, de Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Racine et Sainte-Anne-de-la-Rochelle ainsi que la Ville de Valcourt utilisent conjointement la plateforme REZILIO pour toute matière de sécurité civile;

ATTENDU QUE le renouvellement de l'abonnement à la plateforme REZILIO consiste notamment à :

- Assurer et démontrer sa conformité réglementaire par une traçabilité de tous les changements et mises à jour apportés au fil du temps, et assurer la pérennité des plans de réponse aux sinistres;
- Maintenir pérenne la posture de réponse face à une situation d'urgence;
- Minimiser le temps et l'effort requis pour le maintien à jour des plans;
- Rassembler et optimiser la gestion des données disséminées dans l'organisation;
- Automatiser la mise à jour de son bottin de ressources;
- Assurer la mise à jour et la pérennité continue des informations contenues dans les plans d'intervention particuliers;
- Rendre accessible l'information essentielle en temps opportun aux membres des organisations et du comité municipal de sécurité civile;
- Accéder au plan de manière déconnectée (lors d'une panne du réseau cellulaire ou internet);
- Segmenter l'information sensible qu'aux personnes concernées;



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt

- Permettre à certains partenaires de sécurité publique (pompier, policier) d'accéder à distance aux informations relatives au plan de réponse d'urgence en cas d'évènement fortuit.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge Turcotte, APPUYÉ PAR Nancy Gagnon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Maricourt accepte l'offre de services de REZILIO Technologies Inc. portant sur le renouvellement à la plateforme REZILIO reçue le 25 mars 2024, conditionnellement à ce que les six autres municipalités mentionnées précédemment et parties au regroupement en sécurité civile acceptent également cette offre de renouvellement.

12.1.2 Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile

144-2024

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre précise les moyens minimaux que les municipalités doivent mettre en place;

ATTENDU QU'il peut être difficile pour les municipalités de trouver suffisamment de ressources humaines et matérielles pour répondre à un sinistre important;

ATTENDU QU'il est primordial de pouvoir compter sur l'ensemble des municipalités pour répondre à un sinistre et faire le partage des ressources humaines et matérielles dans un tel cas et lorsque requis;

ATTENDU QUE la Municipalité de Maricourt souhaite se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente intermunicipale en matière de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil municipal autorise la conclusion d'une entente intermunicipale en matière de sécurité civile avec la Ville de Valcourt, les Municipalités de Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Racine et Sainte-Anne-de-la-Rochelle;



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt

QUE soit autorisés le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale (ou le directeur général), à signer ladite entente;

QUE cette entente soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite

12.2 Sécurité incendie

13. Divers

14. Regroupement municipal avec le Canton de Valcourt

15. Période de questions

Début à 19h45

Fin à 19h54

Nombre de questions : 5

16. Levée de la séance

145-2024

La levée de l'assemblée à 19h54 est proposée par la conseillère Nancy Gagnon.

Je, Jean-Luc Beauchemin, maire de la municipalité de Maricourt, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Jean-Luc Beauchemin (Jul 3, 2024 15:15 EDT)

Jean-Luc Beauchemin
Maire



Francis Larivière
Directeur général et greffier-trésorier






7- Procès-verbal du 2 juillet 2024

Final Audit Report

2024-07-03

| | |
|-----------------|--|
| Created: | 2024-07-03 |
| By: | Nancy Daigle (dg@maricourt.ca) |
| Status: | Signed |
| Transaction ID: | CBJCHBCAABAA4doLwnX2hRdsLDgkjqANY-kSjoTk-f07 |

"7- Procès-verbal du 2 juillet 2024" History

-  Document created by Nancy Daigle (dg@maricourt.ca)
2024-07-03 - 6:47:24 PM GMT
-  Document emailed to Jean-Luc Beauchemin (maire@maricourt.ca) for signature
2024-07-03 - 6:47:29 PM GMT
-  Email viewed by Jean-Luc Beauchemin (maire@maricourt.ca)
2024-07-03 - 7:05:07 PM GMT
-  Document e-signed by Jean-Luc Beauchemin (maire@maricourt.ca)
Signature Date: 2024-07-03 - 7:15:11 PM GMT - Time Source: server
-  Agreement completed.
2024-07-03 - 7:15:11 PM GMT